

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 57 [i.e. 58] (1987)

**Heft:** 9: Notre bain de médias...

**Rubrik:** [Impressum]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

spécialement faible. On pourrait aisément parier que ce portrait ne s'applique pas qu'à la Suisse et que pratiquement toutes les sociétés occidentales connaissent la même situation.

Tout cela montre bien que les gens des médias assument une très grande responsabilité. Une responsabilité que je situe bien davantage sur le plan culturel qu'au niveau politique. Il ne s'agit bien sûr pas d'en arriver à interdire des émissions comme «Dallas» ou «Dynasty», mais d'essayer de montrer qu'il existe d'autres choses, généralement plus intéressantes et plus captivantes. Et dans cet apprentissage des médias, l'école porte elle aussi une lourde responsabilité.

### **La liberté d'informer**

Je voudrais enfin souligner qu'il convient aussi de laisser les journalistes faire leur travail. Je constate malheureusement que la tendance va plutôt dans le sens inverse. Et je ne voudrais en donner deux exemples, très simples. L'un relève de la sphère fédérale, l'autre du domaine communal.

Voici quelques années, le correspondant à Berne d'un journal alémanique s'est vu interdire l'accès au Parlement parce qu'il avait photographié des députés en train de faire la sieste au milieu d'un débat! Je laisse à chacun le soin de répondre à la question consistant à savoir qui, des photographes ou des députés, était le plus respectueux des institutions suisses! Deuxième exemple, communal, qui m'attriste, car il est tiré d'une circulaire que le maire de Delémont, ancien journaliste lui-même, a adressée à ses chefs de service pour leur demander de ne pas livrer d'informations à des journalistes sans avoir obtenu, au préalable, l'accord du secrétaire municipal.

En tant que tels, ces deux petits faits ne sont pas graves. Mais je pourrais multiplier les exemples. Des exemples qui montrent tous une fâcheuse tendance de certains hommes politiques à vouloir une presse à leurs ordres. Pour ma part, j'espère qu'il se trouve encore beaucoup de journalistes capables de refuser de travailler dans de telles conditions.

J.-C. R.

### **Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Président ad interim :  
Philippe Degoumois, avocat et notaire,  
2740 Moutier

Secrétaire général  
et rédacteur responsable :  
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

### **Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»**

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1